

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du Conseil Municipal du jeudi 08 février 2018

Élus :	33	L'an deux mille dix huit, le huit février ; le Conseil Municipal de la ville de Mions, légalement convoqué 02/02/2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Claude COHEN, Maire.
Présents :	28	
Absent(s) :	5	
Pouvoir(s) :	5	
Votant(s) :	33	
Présents		Claude COHEN, Julien GUIGUET, Nathalie HORNERO, Josiane GRENIER-FOUADE, Mickaël PACCAUD, Jean-Michel SAPONARA, Alain DUSSAUCHOY, Anne-Bénédicte FONTVIEILLE, Vincent TIXIER, Sophie DUJARDIN, Jean LANG, Patrick TUR, Nicolas ANDRIES, Jessica FIORINI, Christelle MARGERIT, Nicole MAGAUD, Alain CHAMBRAGNE, Fabio CARINGI, Marie PINATEL, Henri RODRIGUEZ, Régine MANOLIOS, François IAFRATE, Jean-Paul VEZANT, Francis MENA, Dominique MARCHAUD, Karim BOUTMEDJET, Michel PEYRAT, Valérie ROMERO
Absent(s)		
Absent(s) ayant laissé(s) procuration(s)		Florence GUICHARD à Patrick TUR Christine BARROT à Nathalie HORNERO Suzanne LAUBER à Claude COHEN Sandrine CRAUSTE à Francis MENA Valérie RENOSI à Valérie ROMERO
Secrétaire de séance		Monsieur François IAFRATE

Délibération n° 0_DL_2018_010

Objet : Récupérateurs d'eau de pluie : plan de financement

Rapporteur : M. Julien GUIGUET

Monsieur GUIGUET, Adjoint délégué à l'urbanisme et au développement durable, rappelle que dans le cadre des actions visant à sensibiliser les habitants sur les enjeux du développement durable et les aider à s'approprier les questions de valorisation de leur cadre de vie, la commune souhaite poursuivre son soutien concernant l'achat de récupérateurs d'eau de pluie par les particuliers.

Cette opération a pour but :

- de soutenir une dynamique "individuelle" en matière de gestion raisonnée de la ressource en eau, dans la lignée des actions menées par la ville ces derniers mois (projet de récupération des eaux pluviales dans le cadre du chantier du stade des tilleuls, installation d'une cuve de récupération au CATEM pour l'arrosage estival...). La dernière canicule de 2015 est un exemple justifiant de la mise en place de cette aide,
- d'aider et inciter les particuliers à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement,
- de lutter contre le développement du moustique tigre et des Arbovirus (dengue, chikungunya, Zika).

Conditions pour prétendre à l'aide :

- être contribuable Mioland et inscrit sur les listes électorales au 1er janvier 2018,
- récupérer et remplir un dossier de demande d'aide financière auprès du service Développement Durable.

Précisions sur l'aide :- financement à hauteur de 50 % maximum du prix d'achat du récupérateur d'eau de pluie d'une contenance minimale de 300 L, avec un plafonnement à 50 €, les 50 % restant étant à la charge des particuliers, dans la limite du budget prévu pour l'année en cours.

Monsieur GUIGUET précise qu'une somme de 2 000,00 € a été inscrite au budget 2018 .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement de l'opération, comme détaillé ci-dessus,
- **Dit** que la dépense afférente est inscrite à l'article 6574 du budget 2018 de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Claude COHEN